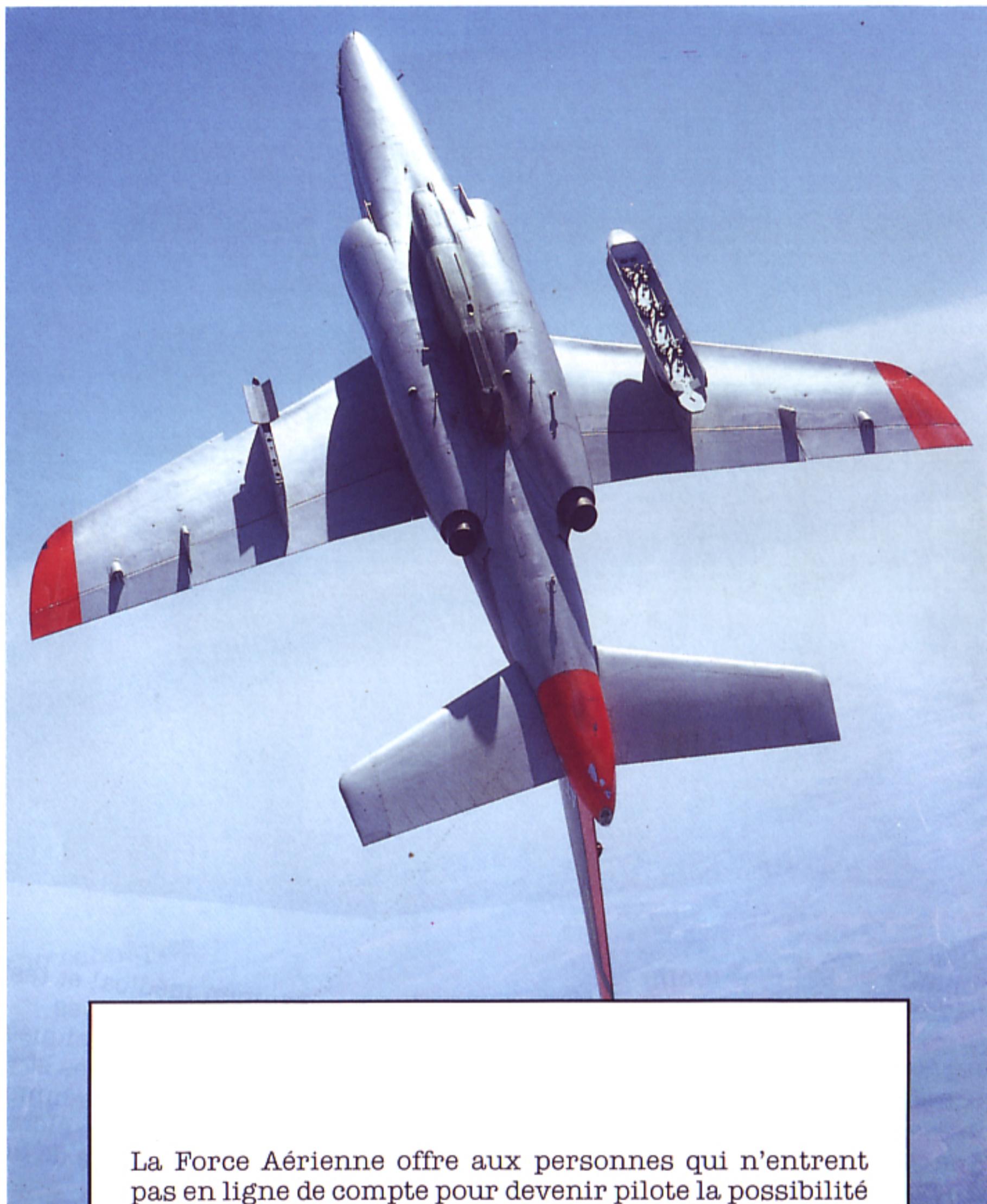




école de pilotage

F-16-48

AUTRES FONCTIONS



La Force Aérienne offre aux personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour devenir pilote la possibilité d'exercer une fonction intimement liée au monde de l'aviation. Des officiers et sous-officiers ont des fonctions de support dans les domaines du contrôle du trafic aérien, de l'entretien des avions, de la défense des aérodromes et de l'administration.

PILOTE A LA FORCE AERIEENNE



CONDITIONS D'ADMISSION



Deux fois par an, une quarantaine de jeunes hommes commencent leur instruction de pilote à la Force Aérienne belge. Après une formation de deux ans et demi, ils sont répartis dans les escadrilles opérationnelles! La plupart de ces jeunes pilotes voleront sur F-16 ou sur Mirage V. Plus tard, certains passeront sur des avions de transport tel le C-130 Hercules ou les hélicoptères Sea King.

- être de nationalité belge
- avoir entre 17 et 25 ans
- être du sexe masculin
- être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou être en dernière année de ce cycle
- être en bonne condition physique et en bonne santé - réussir les épreuves d'admission
- contracter un engagement de 9 à 12 ans dès le début de la formation.

EPREUVES D'ADMISSION



- examen médical et tests psychotechniques
- épreuves sportives
- épreuves académiques
 1. mathématiques et physique du niveau de la dernière année des humanités
 2. connaissance élémentaire de l'anglais
 3. connaissance de la langue maternelle.

Remarque

Le fait de participer à ces épreuves d'admission et éventuellement de les réussir n'implique aucunement l'obligation d'entrer dans le cadre actif. Les candidats qui réussissent sont donc libres d'entamer leur formation ou d'y renoncer.

LA FORMATION



La formation de pilote à la Force Aérienne comprend une partie théorique et pratique. La partie théorique se compose comme suit:

- instruction militaire et formation d'officier
- instruction académique: mathématiques, physique
- langues: anglais, néerlandais, français
- Ecolage au sol: base théorique pour la formation de pilote.

Après une formation d'environ 4 mois, la partie pratique commence. A partir de ce moment, l'instruction théorique se passe alternativement avec l'instruction en vol. Cette formation débute à GOSSONCOURT par l'instruction élémentaire de pilotage sur SIAI MARCHETTI SF 260.

LA FORMATION



Après environ 10 mois, l'élève passera sur Alpha Jet pour un écolage plus approfondi. Deux ans et demi après le début de la formation, le candidat qui a réussi reçoit son brevet supérieur de pilote. Après un cours de conversion, ces pilotes sont affectés à des escadrilles opérationnelles où ils voleront sur F-16 ou Mirage V.

Remarque

Les candidats qui deviennent pilotes via l'Ecole Royale Militaire reçoivent une formation différentes de celle décrite ci-dessus.

AVANTAGES INTERESSANTS



1. Dès le début de sa formation le candidat reçoit un salaire suivant son grade.
2. Des facilités sont accordées aux candidats qui échouent lors de leur formation et qui doivent encore accomplir leur service militaire.
3. De larges possibilités existent pour passer dans le cadre permanent de la Force Aérienne dès la 3ème année qui suit le début de l'instruction.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS



à envoyer à
Etat-Major de la Force Aérienne (VSI/IRP)
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere - 1140 BRUXELLES

J'aimerais recevoir des informations concernant les
carrières à la Force Aérienne

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> officier pilote | <input type="checkbox"/> sous-officier technicien |
| <input type="checkbox"/> officier non-pilote | <input type="checkbox"/> sous-officier non-technicien |

Nom:

Rue: N°:

Localité: Code postale:
(en lettres capitales s.v.p.)